

# - C O M M U N E D' O R S A Y -

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2004

### COMPTE-RENDU SUCCINCT

**Etaient présents :** Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Monsieur Hervé Charlin, Madame Béatrice Desvaux-Donger, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumettre, Adjoint - Mesdames Dominique Denis, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Madame Jocelyne Atinault (arrivée à 19 h 40), Messieurs Christian Alessio, David Bourgoïn (départ à 20 h 30), Madame Edith Rouchès (départ à 20 h 30), Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Messieurs Michel Thomas, Vincent Pilato, Jean-François Dormont.

**Absents excusés représentés :**

- Madame Maryline	Sigwald	pouvoir à	Monsieur	Alain	Holler
- Monsieur Jean	Monguillot	pouvoir à	Monsieur	Jean	Briand
- Monsieur Jean	Montel	pouvoir à	Monsieur	Roger	Ohlmann
- Madame Marie	Lauriat	pouvoir à	Monsieur	Guy	Aumettre
- Madame Simone	Parvez	pouvoir à	Madame	Marie-Hélène	Aubry
- Monsieur Paul	Tremsal	pouvoir à	Madame	Claudine	Chicheportiche
- Madame Béatrice	Jaouen	pouvoir à	Madame	Edith	Rouchès (jusqu'à 20 h 30)
		pouvoir à	Monsieur	Jaime	Manueco (à partir de 20 h 30)
- Madame Jocelyne	Atinault	pouvoir à	Monsieur	Christian	Alessio (jusqu'à 19 h 40)
- Monsieur David	Bourgoïn	pouvoir à	Monsieur	Christian	Alessio (à partir de 20 h 30)
- Madame Edith	Rouchès	pouvoir à	Madame	Jocelyne	Atinault (à partir de 20 h 30)
- Madame Agnès	Foucher	pouvoir à	Monsieur	Jean-François	Dormont
- Madame Marie-Laure	Larcher	pouvoir à	Monsieur	Michel	Thomas

**Absente :**

- Madame Annie Gutnic

Monsieur Alain Holler est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Dans le cadre des élections sénatoriales du 26 septembre 2004, 9 délégués suppléants ont été élus à la représentation proportionnelle :

- M. Jean-Pierre ORSINI Majorité Municipale
- M. Jean-Louis PATURAUD Majorité Municipale
- M. Pierre-Henri CUNY Majorité Municipale
- M. Yannick PLETAN Majorité Municipale
- M. Henri-Jean BOUCHARD Majorité Municipale

- M. Frédéric BONNIER Majorité Municipale
- M. Jean DARVENNE Mouvement La Gauche Républicaine Orsay
- M. Michel HOCLET Mouvement La Gauche Républicaine Orsay
- Mme Claude DORMONT Sup-Gauche

## **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 29 MARS ET DU 10 MAI 2004**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2004 est approuvé, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher).

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2004 est approuvé, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher).

## **DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Contrat de maintenance du progiciel Orphée Média
- Convention avec Renouveau Vacances pour une classe de découverte (Loctudy)
- Convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val de Marne pour une classe de découverte (Saint-Cyr-sur-Mer)
- Convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Essonne pour une classe de découverte «Péniche Bali»
- Adoption d'une convention de conduite d'opération pour assister la commune d'Orsay dans l'élaboration d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain
- Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la constitution de dossiers A.P.S. pour l'aménagement de la gare routière et des abords de la gare R.E.R. du Guichet, à Orsay
- Avenant à la convention passée avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne pour une classe de découverte «Péniche Bali»
- Adoption d'une convention relative à la réalisation de travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques aériennes situées avenue de l'Épargne et avenue des Bleuets entre l'avenue d'Orsay et l'avenue des Pierrots
- Réaménagement de la dette du budget Commune
- Conventions de formation avec la société Reda Formation (2 décisions)
- Adoption d'un marché relatif à la mise aux normes du système d'arrosage existant et à l'installation d'un arrosage automatique intégré sur divers sites de la commune d'Orsay avec l'entreprise Neptune arrosage
- Contrat de cession de prestation de service pour la réalisation d'une représentation du spectacle «un après-midi sans histoires»
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°2 «démolition gros-œuvre» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Chanin
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°3 «cloisons, faux plafonds» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Auxiliaire du Bâtiment
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°4 «serrureries, menuiseries acier» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Bernard
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°6 « menuiseries bois, parquet » du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Bonnardel
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°7 «plomberie, sanitaires, chauffage, W.C.» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Schneider

- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°8 «électricité, câblage informatique» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise STPEE
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°10 «ascenseur» du marché de travaux de l'Hôtel de Ville d'Orsay avec l'entreprise Schindler
- Adjonction de la rue Christine dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées de diverses voies du quartier de Lozère avec le Bureau d'études Vincent Ruby
- Réaménagements de la dette
- Adoption d'un contrat de prestations de service pour la réalisation d'une représentation théâtrale pour les enfants «L'arche de Noé» avec le Théâtre COCONUT au sein de la crèche du Parc
- Adoption d'un marché relatif à l'aménagement de locaux dans l'enceinte de la résidence pour personnes âgées «La Futaie» à Orsay avec l'entreprise Ile-de-France Aménagement
- Convention simplifiée de formation continue avec la société CIRIL SA
- Création d'un nouveau bordereau de prix provisoires relatif au lot n°7 «production de froid et panneaux spécifiques» du marché de travaux de la cuisine centrale avec l'entreprise Service Maintenance et Installation en Froid Commercial et Industriel
- Contrat d'engagement passé avec la société Nocturnal Evènement pour l'organisation d'une soirée dansante

## **2004-52 - ELECTION DU 9<sup>ème</sup> MAIRE-ADJOINT**

Le Conseil municipal, procède au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation d'un 9<sup>ème</sup> adjoint

### **Premier tour de scrutin**

- Nombre de votants	:	32
- Bulletins blancs	:	5
- Bulletins nuls	:	1
- Suffrages exprimés	:	26
- Majorité absolue	:	14

A obtenu :

- Madame Dominique DENIS	:	26 voix
--------------------------	---	---------

Madame Dominique DENIS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été élue en qualité de 9<sup>ème</sup> adjoint.

## **2004-53 - HOTEL DE VILLE - DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) décide que le déplacement temporaire du lieu des séances du Conseil municipal et des mariages doit se poursuivre jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2005.

## **2004-54 - INTERCOMMUNALITE - SIAHVY - MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) approuve, d'une part, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette, et d'autre part, charge Madame le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires.

## **2004-55 - BIBLIOTHEQUE/DISCOTHEQUE - REGULARISATION DES CAUTIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce au vu du compte sur l'utilité publique des dépenses, et d'autre part, procède à la restitution du solde d'un montant de 20 338,47 € dans le budget communal relatif à la régularisation de cautions de la Bibliothèque/Discothèque.

## 2004-56 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires qui tient compte des modifications liées à :

- . 2 recrutements sur postes budgétés
- . 1 nomination stagiaire
- . 2 transformations de postes

## 2004-57 - SCOLAIRE - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2004/2005

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) :

- Fixe à 2 % le taux d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire, conformément au tableau ci-après,
- Fixe le tarif des repas pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé sur la base du tarif de l'accueil pré-scolaire des centres de loisirs, en fonction du quotient familial,
- Dit que ces dispositions seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Quotients	Séries	Tarifs Cantine 2003	Tarifs Cantine au 1 <sup>er</sup> Septembre 2004
QF < 238	A	1,01 €	1,03 €
238 mQF < 298	B	1,25 €	1,28 €
298 mQF < 357	C	1,54 €	1,57 €
357 mQF < 416	D	1,98 €	2,02 €
416 mQF < 476	E	2,30 €	2,35 €
476 mQF < 535	F	2,66 €	2,71 €
535 mQF < 594	G	2,99 €	3,05 €
594 mQF < 664	H	3,33 €	3,40 €
664 mQF < 794	I	3,71 €	3,78 €
794 mQF < 976	J	4,08 €	4,16 €
976 mQF < 1 157	K	4,44 €	4,53 €
1 157 mQF < 1 338	L	4,82 €	4,92 €
1 338 mQF < 1 520	M	4,90 €	5,00 €
1 520 mQF < 1 701	N	4,98 €	5,08 €
1 701 mQF < 1 883	O	5,24 €	5,34 €
1 883 mQF < 2 075	P	5,42 €	5,53 €
2 075 mQF < 2 288	Q	5,55 €	5,66 €
2 288 mQF	R	5,67 €	5,78 €
Tarif Extérieur		6,06 €	6,18 €

**2004-58 - RESTAURATION - TARIFS DE RESTAURATION ADMINISTRATIVE - ANNEE SCOLAIRE 2004/2005**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) :

- Fixe à 2 % le taux d'augmentation des tarifs de la restauration administrative, conformément au tableau ci-après.
- Dit que ces dispositions seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

CATEGORIES	TARIFS 2002	TARIFS AU 1/09/2004
Indice brut inférieur ou égal à 350	3,25 €	3,31 €
Indice brut compris entre 351 et 430	4,39 €	4,48 €
Indice brut supérieur à 431	5,04 €	5,14 €
Invité	7,31 €	7,46 €
Boisson non alcoolisée	0,47 €	0,48 €
Boisson alcoolisée	0,93 €	0,95 €
Repas stagiaire	Gratuité	Gratuité

**2004-59 - SCOLAIRE - TARIFS PERISCOLAIRES**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) :

- Approuve les nouveaux tarifs des centres de loisirs maternels, du CESFO et de l'accueil pré-scolaire et étude des écoles primaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, conformément aux tableaux ci-après.

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS										
Séries	Quotient Familial	% Commune	Journée		demi-journée		soir		matin	
			tarif € proposé	tarif € actuel	tarif € proposé	tarif € actuel	tarif € proposé	tarif € actuel	tarif € proposé	tarif € actuel
A	QF < 238	93,60	<b>3,32</b>	3,49	<b>1,66</b>	1,74	<b>0,68</b>	0,82	<b>0,30</b>	0,35
B	238 mQF < 298	92,00	<b>4,15</b>	4,25	<b>2,08</b>	2,12	<b>0,85</b>	0,98	<b>0,38</b>	0,41
C	298 mQF < 357	90,10	<b>5,14</b>	5,15	<b>2,57</b>	2,58	<b>1,05</b>	1,14	<b>0,47</b>	0,51
D	357 mQF < 416	87,70	<b>6,38</b>	6,34	<b>3,19</b>	3,17	<b>1,31</b>	1,47	<b>0,58</b>	0,65
E	416 mQF < 476	85,30	<b>7,63</b>	7,62	<b>3,82</b>	3,81	<b>1,56</b>	1,71	<b>0,69</b>	0,73
F	476 mQF < 535	82,90	<b>8,88</b>	8,72	<b>4,44</b>	4,37	<b>1,82</b>	1,96	<b>0,81</b>	0,86
G	535 mQF < 594	80,50	<b>10,12</b>	9,76	<b>5,06</b>	4,72	<b>2,07</b>	2,28	<b>0,92</b>	0,98
H	594 mQF < 664	78,10	<b>11,37</b>	10,78	<b>5,68</b>	5,40	<b>2,33</b>	2,45	<b>1,03</b>	1,06
I	664 mQF < 794	75,70	<b>12,61</b>	11,89	<b>6,31</b>	5,95	<b>2,58</b>	2,77	<b>1,15</b>	1,14
J	794 mQF < 976	73,30	<b>13,86</b>	13,16	<b>6,93</b>	6,59	<b>2,83</b>	3,02	<b>1,26</b>	1,31
K	976 mQF < 1 157	70,90	<b>15,11</b>	14,27	<b>7,55</b>	7,14	<b>3,09</b>	3,26	<b>1,37</b>	1,39
L	1 157 mQF < 1 338	68,20	<b>16,51</b>	15,77	<b>8,25</b>	7,88	<b>3,38</b>	3,62	<b>1,50</b>	1,51
M	1 338 mQF < 1 520	65,50	<b>17,91</b>	16,99	<b>8,95</b>	8,49	<b>3,66</b>	3,88	<b>1,63</b>	1,68
N	1 520 mQF < 1 701	62,80	<b>19,31</b>	18,30	<b>9,66</b>	9,14	<b>3,95</b>	4,04	<b>1,76</b>	1,75
O	1 701 mQF < 1 883	59,80	<b>20,87</b>	19,93	<b>10,43</b>	9,97	<b>4,27</b>	4,45	<b>1,90</b>	1,85
P	1 883 mQF < 2 075	54,00	<b>23,88</b>	22,88	<b>11,94</b>	11,43	<b>4,88</b>	4,71	<b>2,17</b>	2,02
Q	2 075 mQF < 2 288	48,00	<b>26,99</b>	24,02	<b>13,50</b>	12,02	<b>5,52</b>	4,95	<b>2,45</b>	2,12
R	2 288 mQF	42,00	<b>30,11</b>	25,65	<b>15,05</b>	12,83	<b>6,16</b>	5,25	<b>2,74</b>	2,25
	Tarif extérieur	30,00	<b>36,34</b>	35,76	<b>18,17</b>	17,88	<b>7,43</b>	5,57	<b>3,30</b>	2,41
Coût de la journée			51,91							

**ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE MATIN ET ETUDE - FORFAIT MENSUEL  
(en €uros)**

Séries	Quotient Familial	Etude tarif mensuel actuel 1er enfant	Etude tarif mensuel proposé 1er enfant	Etude tarif mensuel actuel 2ème enfant	Etude tarif mensuel proposé 2ème enfant (-15%)	Matin tarif mensuel actuel	Matin tarif mensuel proposé
A à D	QF<416		<b>21,00</b>		<b>17,85</b>		<b>13,00</b>
E à I	416 mQF< 794		<b>22,00</b>		<b>18,70</b>		<b>14,00</b>
J à M	794 mQF< 1 520	23,32	<b>23,00</b>	20,21	<b>19,55</b>	15,55	<b>15,00</b>
N à Q	1 520 mQF< 2 288		<b>24,00</b>		<b>20,40</b>		<b>16,00</b>
R	2288 mQF		<b>25,00</b>		<b>21,25</b>		<b>17,00</b>
	Tarif extérieur		<b>26,00</b>		<b>22,10</b>		<b>18,00</b>

**ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE - TARIF JOURNEE**

(en €uros)	Tarif € actuel journée	Nouveau Tarif € Proposé
Accueil préscolaire	3,11	3,00
Etude	4,82	5,00
Etude 2e enfant et +	4,82	5,00
Coût horaire	3,33	

**CENTRE DE LOISIRS DU C.E.S.F.O. (en €uros)**

Tranches	Quotient Familial	Tarif Journée actuel	Nouveau tarif Journée proposé	Tarif Demi- journée actuel	Nouveau tarif Demi-journée proposé	% participation Commune
A	QF < 238	6,13	<b>5,7</b>	3,07	<b>2,85</b>	84,52
B	238 mQF < 298	7,38	<b>6,86</b>	3,69	<b>3,43</b>	81,36
C	298 mQF < 357	9,46	<b>8,8</b>	4,73	<b>4,4</b>	76,09
D	357 mQF < 416	11,56	<b>10,75</b>	5,78	<b>5,37</b>	70,80
E	416 mQF < 476	13,48	<b>12,54</b>	6,74	<b>6,27</b>	65,93
F	476 mQF < 535	16,17	<b>15,04</b>	8,09	<b>7,52</b>	59,14
G	535 mQF < 594	18,18	<b>16,91</b>	9,09	<b>8,45</b>	54,06
H	594 mQF < 664	20,58	<b>19,14</b>	10,29	<b>9,57</b>	48,00
I	664 mQF < 794	22,7	<b>21,11</b>	11,35	<b>10,55</b>	42,65
J	794 mQF < 976	25,09	<b>23,33</b>	12,55	<b>11,66</b>	36,62
K	976 mQF < 1 157	27,18	<b>25,28</b>	13,59	<b>12,64</b>	31,32
L	1 157 mQF < 1 338	29,13	<b>27,09</b>	14,56	<b>13,54</b>	26,41
M	1 338 mQF < 1 520	31,72	<b>29,5</b>	15,86	<b>14,75</b>	19,86
N	1 520 mQF < 1 701	33,74	<b>31,38</b>	16,87	<b>15,69</b>	14,75

O	1 701 mQF < 1 883	35,45	<b>32,97</b>	17,73	<b>16,49</b>	10,43
P	1 883 mQF < 2 075	37,95	<b>36,81</b>	18,98	<b>18,41</b>	
Q	2 075 mQF < 2 288	38,74	<b>36,81</b>	19,37	<b>18,41</b>	
R	2 288 mQF	39,58	<b>36,81</b>	19,79	<b>18,41</b>	
Coût de la journée		36,81				

**2004-60 - SCOLAIRE - CONVENTIONS RELATIVES AUX FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX COMMUNES DONT LES ENFANTS BENEFICIENT D'UNE DEROGATION POUR FREQUENTER LES ECOLES PUBLIQUES D'ORSAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la signature des conventions suivantes :
  - . une convention avec la commune de Massy fixant les frais de scolarité à 534 € par élève et par an pour l'année scolaire 2004/2005,
  - . une convention avec la commune de Bures-sur-Yvette fixant les frais de scolarité à 579,31 € par élève et par an pour les années scolaires 2003/2004 et 2004/2005,
- Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions,
- Précise qu'en ce qui concerne les enfants des enseignants du 1<sup>er</sup> degré employé dans les deux communes et les enfants du personnel communal, la gratuité sera appliquée,

**2004-61 - SCOLAIRE - CENTRES DE VACANCES POUR L'ETE 2004 – MODIFICATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications à apporter à l'organisation des centres de vacances destinés aux enfants d'Orsay durant l'été 2004 :
  - . le séjour à Belle Ile-en-Mer est remplacé par un séjour au Pays d'Iroise dans le Finistère (organisme FOCEL Vacances)
  - . le séjour au Ventouzet est remplacé par un séjour à Valcoline dans l'Isère (organisme PEP 91)
- Précise qu'en dehors de ces points les délibérations du 29 mars et du 10 mai 2004 demeurent inchangées.
- Autorise Madame le Maire à signer les avenants aux conventions avec les organismes susvisés.

**2004-62 - SCOLAIRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAF de l'Essonne, suite aux nouvelles dispositions concernant le versement de prestations aux centres de loisirs sans hébergement au bénéfice des jeunes âgés de 12 ans à 17 ans.

#### **2004-63 - FINANCES - LOGEMENTS COMMUNAUX - FIXATION DES LOYERS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'attribution des logements communaux moyennant un prix de 4,5 euros par m2 par mois,
- Décide que les loyers feront l'objet d'une réactualisation annuelle sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la construction,
- Autorise le Maire à signer les contrats d'occupation du domaine privé de la Commune,
- Dit que les loyers seront appliqués progressivement lors de la signature des nouveaux contrats d'occupation du domaine privé de la Commune,
- Dit que pour les professeurs des écoles, les loyers seront appliqués à compter du 12 juillet 2004.

#### **2004-64 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2003 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) adopte le compte de gestion de l'année 2003 (budget commune) du Trésorier Principal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2003.

**Madame le Maire ayant quitté la séance et laissé la présidence à Madame Denis, élue à l'unanimité, présidente de la séance, pour débattre et adopter les Comptes Administratifs Commune et Assainissement conformément au Code général des collectivités territoriales**

#### **2004-65 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2003 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) :

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2003 arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte de gestion,
- Approuve l'affectation définitive pour un montant de 2 815 674.49€ du résultat excédentaire de la section fonctionnement 2003 en section investissement.



Section Investissement Dépenses :		10 186 900,01
en euros		
16	Emprunts et dettes Assimilées	5 977 393,01
20	Immobilisations incorporelles	89 011,70
21	Immobilisations corporelles	1 252 118,09
23	Immobilisations en cours	2 868 377,21
Section Investissement Recettes :		8 549 024,42
en euros		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 286 466,56
13	Subventions d'investissement reçues	98 224,82
16	Emprunts et dettes assimilés	5 857 542,59
19	Différences sur réalisations immobilisations	82 219,57
21	Immobilisations corporelles	169 862,16
28	Amortissement des immobilisations	578 665,20
48	Comptes de régularisation	217 255,38
001	Excédent d'investissement reporté	258 788,14

Résultat déficitaire de clôture section Investissement : 1 637 875,59

Section Fonctionnement Dépenses :		20 858 043,56
en euros		
011	Charges à caractère général	5 216 627,01
012	Charges de personnel	11 032 887,89
014	Atténuation de produits	158 778,96
65	Autres charges de gestion courante	2 166 845,44
66	Charges financières	1 112 605,89
67	Charges exceptionnelles	374 377,79
68	Dotations aux amortis. et aux provisions	795 920,58
Section Fonctionnement Recettes :		24 375 241,38
en euros		
013	Atténuation de charges	292 184,92
66	Charges financières	287 558,00
70	Produits de gestion courante	2 155 861,38
72	Travaux en régie	126 431,82
73	Impôts et taxes	14 953 109,15
74	Dotations, subventions et participations	4 688 424,19
75	Autres produits de gestion courante	306 523,20
76	Produits financiers	2 549,14
77	Produits exceptionnels	292 598,98
79	Transfert de charges	17 574,11
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 252 426,49

Résultat excédentaire de clôture section  
Fonctionnement : 3 517 197,82

**2004-66 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2003 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) adopte le compte de gestion de l'année 2003 (budget assainissement) du Trésorier Principal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2003.

**2004-67 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2003 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 voix contre (M. Thomas, Mmes Foucher, Larcher), 3 abstentions (Mme Parcollet, MM. Pilato, Dormont) :

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2003 arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte de gestion.
- Approuve l'affectation définitive pour un montant de 607 562,79 euros du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2003 en section d'investissement.

Compte administratif 2003 (en euros)

EXPLOITATION			INVESTISSEMENT		
chapitre	<b>Exploitation Dépenses</b>	<b>649 464,83</b>	chapitre	<b>Investissement Dépenses</b>	<b>2 133 951,94</b>
11	Charges à caractère général	272 634,06	16	Emprunts et dettes Assimilés	1 164 277,79
65	Autres charges de gestion courante	2 752,69	20	Immobilisations incorporelles	42 325,99
66	Charges financières	157 318,63	23	Immobilisations en cours	927 348,16
67	Charges exceptionnelles	33 649,90			
68	Dotations aux amortis. et aux provisions	183 109,55			
	<b>Exploitation Recettes</b>	<b>1 050 599,27</b>		<b>Investissement Recettes</b>	<b>1 421 078,76</b>
70	Produits de gestion courante	958 374,31	10	Dotations, fonds divers et réserves	62 602,94
77	Produits exceptionnels	43 369,96	16	Emprunts et dettes assimilés	1 160 919,27
66	Charges financières	48 855,00	28	Amortissement des immobilisations	183 109,55
			1318	Subventions autres organismes	14 447,00
	<b>Excédent d'Exploitation :</b>	<b>401 134,44</b>		<b>Déficit Investissement</b>	<b>-712 873,18</b>
	Excédent antérieur reporté	206 428,35		Excédent antérieur reporté:	126 858,18
	Résultat de clôture section exploitation	607 562,79		Résultat de clôture section investiss.	-586 015,00

**Madame le Maire ayant réintégré l'assemblée et repris la présidence du Conseil**

**2004-68 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE N°11/2003 - LOT N°1 «DESAMIANTAGE» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE**

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (M. Thomas) approuve, d'une part, l'avenant relatif à l'augmentation des prestations de désamiantage pour un montant global et forfaitaire de 12 653,68 € TTC dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**2004-69 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE N°16/2002 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS, DANS DIFFERENTES RUES DE LA COMMUNE D'ORSAY - RUES DU BOCAGE ET DES OISEAUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part l'avenant relatif à l'augmentation de la masse des études concernant la réalisation de travaux d'assainissement des réseaux d'eaux usées et des branchements particuliers pour un montant global et forfaitaire de 30 583,85 € TTC dans le cadre de l'opération de réhabilitation de voirie et de réseaux divers dans différentes rues de la commune d'Orsay et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**2004-70 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX N°09/2003 DES RUES DU PARC, DES LACS, DU BOCAGE ET DES OISEAUX AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SCREG/CICO POUR LA REFECTION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LES RUES DU BOCAGE ET DES OISEAUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part l'avenant relatif à l'augmentation de la masse des travaux, à la prolongation des délais d'exécution et à la création d'un bordereau de prix complémentaires provisoires afférents aux travaux d'assainissement des réseaux d'eaux usées et des branchements particuliers pour un montant global et forfaitaire de 152 478,04 € TTC dans le cadre de l'opération de réhabilitation de voirie et de réseaux divers dans différentes rues de la commune d'Orsay et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**2004-71 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX AFFERENT A LA REFECTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS DU QUARTIER DE MONDETOUTR AVENUES DES BLEUETS (EN PARTIE) DES PIERROTS ET DE L'EPI D'OR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux de réfection des réseaux d'assainissement des eaux usées et des branchements particuliers du quartier de Mondétour et tous actes y afférents avec la société APPIA Sud Ile de France, domiciliée Agence de Saclay, Carrefour du Christ- Saclay, 91898 Orsay, pour un montant global et forfaitaire de 1 730 014, 72 Euros TTC.

**2004-72 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES AVENUES DE VILLEZIER, DES FAUVETTES ET DE LATTRE DE TASSIGNY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions publiques aux taux les plus élevés auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de l'Essonne, la Région d'Île-de-France et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour financer des études diagnostiques, les études de maîtrise d'œuvre et les travaux relatifs aux réseaux d'eaux usées et branchements dans l'emprise des voies précitées.

#### **2004-73 - SERVICES TECHNIQUES - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA LYONNAISE DES EAUX POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) approuve d'une part, l'avenant n°4 au traité de concession passé entre la Commune et la société Lyonnaise des Eaux, et d'autre part, décide de fixer le prix du m<sup>3</sup> d'eau fourni à l'utilisateur à 1,2911 € HT, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'avenant n°4.

#### **2004-74 - SERVICES TECHNIQUES - REVISION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont, Mme Larcher) :

- Dit que le coefficient de rejet et de pollution pour le calcul de l'assiette de la redevance d'assainissement pour l'Université est fixé à 0,64, coefficient identique à celui du SIAAP pris par arrêté du 12 février 2004, à partir du 1<sup>er</sup> août 2004 ;
- Décide de fixer le tarif de la redevance d'assainissement à 0,680/m<sup>3</sup>, redevance qui est assise sur le volume d'eau potable prélevé par l'utilisateur du service public d'assainissement sur le réseau public de distribution. Ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2004 ;
- Dit que le recouvrement sera assuré par la société Lyonnaise des Eaux, titulaire d'une concession de service public pour la fourniture et la distribution d'eau sur la Commune.

#### **2004-75 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVATIVE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande une aide à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi qu'au Département de l'Essonne pour une mission d'étude en vue de la mise en conformité, après diagnostic, des réseaux d'assainissement dans 400 propriétés jouxtant les voies suivantes :
  - rue de Lattre de Tassigny
  - avenue des Pierrots
  - avenue de l'Epi d'Or
  - avenue de Villeziers
  - avenue des Fauvettes
  - rue du Libernon
  - impasse de Lozère
  - rue Bossuet
  - rue de Lozère
  - rue Fénelon
  - rue Montaigne
  - rue Pascal
  - allée des Planches
  - rue Elisa Desjobert
  - avenue des Platanes
- Précise que cette aide est sollicitée pour la phase n°1 « étude » d'un montant de 92 000 euros HT et pour la phase n°2 « suivi et réception des travaux » d'un montant de 100 000 euros HT dans 400 propriétés riveraines des voies susvisées.

**2004-76 - SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET TECHNIQUE AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil général de l'Essonne la réalisation des aménagements de sécurité aux abords des écoles élémentaires d'Orsay,
- Autorise les services du Conseil général à effectuer les travaux sur le domaine communal,
- Engage la commune à assurer l'entretien des dispositifs de sécurité dès l'achèvement de leur mise en œuvre.

**2004-77 - SERVICES TECHNIQUES - PLAN DE CIRCULATIONS DOUCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander le concours de la Région Ile-de-France dans le cadre des «réseaux verts», à hauteur de 40 % de leur coût hors taxes de la mission d'études menées dans le cadre du Plan de circulations douces.

**2004-78 - SERVICES TECHNIQUES - CAPS - DEMANDE DE PRISE EN CHARGE (A TITRE DEROGATOIRE) DE TRAVAUX DE VOIRIE A LA GARE DU GUICHET**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay à prendre en charge les travaux de sécurisation sur la place de la bibliothèque à la gare routière du Guichet.

**2004-79 - URBANISME - DECLASSEMENT DE LA PARCELLE BD 344**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mmes Parcollet, Foucher, MM. Pilato, Dormont), 2 abstentions (M. Thomas, Mme Larcher) décide de déclasser la parcelle BD 344 suite aux conclusions favorables du Commissaire Enquêteur. Ce déclassement permettra de concourir au développement économique de la Commune mais aussi à valoriser une entrée de ville.

**2004-80 - URBANISME - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MASSY**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (M. Thomas, Mme Larcher), 4 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, MM. Pilato, Dormont) émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Massy.

**2004-81 - CULTURE - DEMANDE DE VERSEMENT D'UN RESTE A PERCEVOIR DETENU SUR LE COMPTE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter le versement des droits disponibles sur le compte de soutien financier, qui s'élèvent à 81 079 €, d'une part, et le versement d'une avance de 72 000 €, d'autre part.

**2004-82 - SOCIAL - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS  
« RESERVE PARLEMENTAIRE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, d'une part, sollicite de la part de l'Assemblée Nationale, une subvention exceptionnelle au titre des crédits dits «Réserve Parlementaire» pour les travaux d'aménagement d'un centre d'accueil de jour Alzheimer, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

---

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,

Alain HOLLER.

Marie-Hélène AUBRY.